



7.1 Plan des servitudes

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal
le 12 décembre 2016
Échelle 1 : 5 000



Légende

-  Limite communale
-  A5_Servitude relative à l'assainissement
-  AC1_Servitude de protection des Monuments historiques
-  AC1_Périmètre de protection modifié des Monuments historiques
-  AC2_Servitude de protection des sites et monuments naturels (site inscrit)
-  EL7 Servitude attachée à l'alignement des voies
-  EL11_Servitude relative aux routes express et déviations d'agglomération
-  I3 Servitude relatives aux canalisation de gaz
-  I3 Servitude relative aux canalisations de gaz
-  I4 Servitude relative à l'électricité
-  PT1 Centre émetteur récepteur de Gometz-la-Ville
-  PT1 Servitude de protection des centres de réception radioélectriques
-  T4-5 Servitude aéronautique de balisage et de dégagement

0 250 500 Mètres